



Viol sur mineur, que risque cet homme?

Par **florentine**, le **03/05/2009** à **11:22**

Bonjour,

j'ai été violé de l'age de 6 à 12 ans par mon cousin qui a 7 ans de plus que moi.

Aujourd'hui j'ai 26 ans, j'ai porté plainte en 2005.

N'ayant pas de nouvelles, j'ai contacté mon avocat, qui m'a informé que l'affaire n'avançait pas car l'expert criminologue n'a toujours pas envoyé son rapport!!!

Pensez-vous que cette affaire peut être sans suite, qu'il n'y aura pas de procès?

Je suis vraiment désespérée. Que risque ce violeur qui a brisé ma vie?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **viebrisee**, le **22/05/2009** à **00:51**

Bonjour,

Je me pose aussi cette question.

J'ai été violée à l'age de 12 ans par un homme, ami de la famille.

Aujourd'hui j'ai 29 ans.

J'hésite à porter plainte. Je sais qu'en principe mon silence ne profite qu'à mon agresseur, mais si il ne risque que quelques mois de prison, ou le non lieu, alors je me dis que cela ne vaut pas la peine.

Y'a-t-il beaucoup de d'exemples d'hommes condamnés lorsque l'on porte plainte plus de 15

ans après les faits?

Merci d'avance pour vos réponses.